Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260512-D20260506-DE

2026 -
Registre des délibérations

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 12 Mai 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19
Date de la convocation		
7 Mai 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
13 Mai 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 7 mai 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, CHEVRIER Denis, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, DÉSILLE Julien, HERVOUET Sylvie, TOUCHET Maxime, SOREL Marie, DZIEDZIC Ollivier, BOUGERES Amandine, JEANNE Quentin.

Absents excusés ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : SUBIRY Delphine

20260506 Désignation d'un référent Convention Territoriale Globale (CTG)

Monsieur le Maire expose ce qui suit :
La Convention Territoriale Globale (CTG), projet de territoire signé entre Vitré Communauté, les 46 communes et la CAF d'Ille et Vilaine est une convention cadre précisant les enjeux et priorités en matière de politique sociale et familiale sur le territoire.

La CTG s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé mettant en lumière les besoins et enjeux de territoire. Ce diagnostic permet de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'actions concret et adapté. Pour rappel, il a recensé toutes les offres de service aux familles (Petite enfance ; Enfance ; Jeunesse ; Parentalité ; Animation Vie Sociale : Pilotage ; Logement ; Accès aux droits ; ...).

Les élus ont fait le choix de réaliser un seul diagnostic à l'échelle intercommunale, mais de décliner en 5 conventions territoriales globales correspondant aux 5 secteurs définis pour l'activité des RPE (Relais Petite Enfance).

La convention du secteur SUD, à laquelle Domalain est associée, est composé de 19 communes : Argentré-du-Plessis, Brielles, Domalain, Etrelles, La Guerche-de-Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, St-Germain-du-Pinel, Torcé, Vergéal, Availles-sur-Seiche, Bais, Drouges, Gennes-sur-Seiche, La Selle-Guerchaise, Moussé, Moutiers, Visseiche

Le maire est membre titulaire du COPIL Vitré Communauté.

Il est possible cependant, sur décision du conseil municipal, de désigner un élu référent CTG par délégation du Maire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 13 mai 2026
et publication et/ou notification le : 13 mai 2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260512-D20260506-DE

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Désigner** Madame Delphine SUBIRY, 1ère adjoint déléguée aux affaires sociales et enfance jeunesse, référente suppléante par délégation du Maire pour siéger au COPIL intercommunal et au COPIL de secteur.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 13 Mai 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 13 mai 2026
et publication et/ou notification le : 13 mai 2026